

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01469

Numéro SIREN : 355 801 929

Nom ou dénomination : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 7677

Certifié conforme par  
Philippe LEFEUVRE



## Comptes sociaux de la BFCM

<b>8.1</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM</b>	<b>869</b>	<b>8.2</b>	<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>897</b>
8.1.1	Comptes annuels	869	<b>8.3</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>901</b>
8.1.2	Notes annexes aux comptes annuels	872	<b>8.4</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>905</b>

## 8.1 ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

### 8.1.1 Comptes annuels

#### Actif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP	2.2, 2.3	41 413 586 082,87	40 240 287 775,55
Effets publics et valeurs assimilées	2.8, 2.15	7 414 699 947,74	7 203 309 134,13
Créances sur les établissements de crédit	2.2, 2.3	139 378 899 953,75	149 975 181 444,99
Opérations avec la clientèle	2.3, 2.4	1 701 809 145,93	2 159 774 053,77
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3, 2.15	17 202 901 539,43	15 420 659 331,57
Actions et autres titres à revenu variable	2.8, 2.15	861 988 840,03	793 407 994,04
Participations et autres titres détenus à LT	2.17	343 175 601,32	367 812 035,97
Parts dans les entreprises liées	2.17	17 461 960 573,20	16 026 921 819,13
Crédit-bail et location avec option d'achat		0,00	0,00
Location simple		0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	2.0, 2.21	8 000 141,00	8 000 141,00
Immobilisations corporelles	2.0	43 484,27	50 107,15
Capital souscrit non versé		0,00	0,00
Actions propres		0,00	0,00
Autres actifs	2.24	9 877 092 057,84	11 519 388 870,17
Comptes de régularisation	2.25	2 133 275 826,29	2 377 195 926,70
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>237 797 433 193,67</b>	<b>246 091 988 634,17</b>

#### Hors-bilan

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement	3.0	490 448 220,83	903 579 413,80
Engagements de garantie	3.1	7 391 270 020,90	6 649 307 196,24
Engagements sur titres		81 405 635,84	0,00

## Passif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, CCP	2.2, 2.3	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	2.2, 2.3	92 778 128 546,27	111 638 883 139,21
Comptes créditeurs de la clientèle	2.3	13 501 717 477,57	13 265 436 951,74
Dettes représentées par un titre	2.3	100 575 394 961,95	92 951 292 132,95
Autres passifs	2.24	375 325 920,20	433 283 630,19
Comptes de régularisation	2.25	3 305 259 172,23	2 707 817 471,46
Provisions pour risques et charges	2.27	523 710 811,25	674 980 160,00
Dettes subordonnées	2.7	11 380 226 677,42	10 066 340 499,84
Fonds pour risques bancaires généraux	2.20	61 552 244,43	61 552 244,43
Capitaux propres hors FRBG	2.20		
<i>Capital souscrit</i>	2.20	1 715 115 100,00	1 711 279 700,00
<i>Primes d'émission</i>	2.20	4 852 655 174,87	4 783 771 390,87
<i>Réserves</i>	2.20	7 613 684 975,26	6 883 409 955,26
<i>Écarts de réévaluation</i>		0,00	0,00
<i>Prov. réglementées et subventions d'investissement</i>	2.20	0,00	0,00
<i>Report à nouveau</i>	2.20	901 666,26	317 935,04
<i>Résultat de l'exercice</i>	2.20	1 113 760 465,96	913 623 423,18
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>237 797 433 193,67</b>	<b>246 091 988 634,17</b>

## Hors-bilan

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement	3.0	22 007 989 802,80	16 157 884 414,59
Engagements de garantie	3.1	0,00	0,00
Engagements sur titres		1 094 000 000,01	100 611 662,72

## Compte de résultat

(en euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	15 201 228 268,17	4 295 562 208,23
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-15 145 804 606,79	-4 193 955 724,27
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de LOA		0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail & de LOA		0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple		0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple		0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	4.2	667 568 434,59	1 251 114 850,34
+ Commissions (produits)	4.3	169 518 912,51	164 806 006,84
- Commissions (charges)	4.3	-175 036 454,20	-152 354 974,52
+/- Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	9 918 635,03	-40 313 569,89
+/- Gains sur opérations des portefeuilles placement et assimilés	4.5	-23 691 377,71	-148 235 160,58
+ Autres produits d'exploitation	4.6	231 588,19	137 320 340,24
- Autres charges d'exploitation	4.6	-27 116 562,50	-565 522,83
<b>Produit net bancaire</b>		<b>676 816 837,29</b>	<b>1 313 378 453,56</b>
- Charges générales d'exploitation	4.7	-91 246 480,04	-92 921 288,34
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		-7 819,99	-7 393,08
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>585 562 537,26</b>	<b>1 220 449 772,14</b>
+/- coût du risque	4.8	-8 420 643,39	-5 963 381,09
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>577 141 893,87</b>	<b>1 214 486 391,05</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9	542 666 581,69	-305 036 612,57
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>1 119 808 475,56</b>	<b>909 449 778,48</b>
+/- Résultat exceptionnel	4.10	0,00	0,00
- Impôt sur les bénéfices	4.11	-6 048 009,60	4 173 644,70
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées		0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>1 113 760 465,96</b>	<b>913 623 423,18</b>

## 8.1.2 Notes annexes aux comptes annuels

### SOMMAIRE DES NOTES

<b>Note 1</b>	Principes comptables et méthodes d'évaluation	872	<b>Note 3</b>	Notes annexes au hors bilan	889
<b>Note 2</b>	Notes annexes au bilan	878	<b>Note 4</b>	Notes annexes au compte de résultat	893

#### Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

#### 2023 : la mise en place de la désinflation

L'année 2023 a été marquée par la mise en place du mouvement désinflationniste mondial, longtemps attendu pour permettre aux banques centrales occidentales d'arrêter leur cycle de remontée des taux directeurs. Malgré le maintien de risques géopolitiques sensibles (poursuite du conflit en Ukraine, tensions au Moyen-Orient et attaques en mer Rouge), les prix des matières premières se sont globalement stabilisés après une année 2022 marquée par l'envolée des cours. Si la désinflation a démarré lentement au premier semestre, elle s'est ensuite durablement installée des deux côtés de l'Atlantique, permettant aux banques centrales de mettre en pause leur politique monétaire à la fin de l'été et de maintenir les taux directeurs inchangés depuis. Après avoir atteint des plus hauts historiques depuis 2010, les taux souverains ont finalement rechuté fortement à l'automne lorsque les investisseurs financiers se sont rassurés quant à la capacité des banques centrales occidentales à lutter efficacement contre l'inflation. Cela a permis de soutenir les marchés d'actions avec un rallye de fin d'année d'une ampleur rare. Le profil de croissance s'est toutefois nettement différencié entre l'Europe et les États-Unis. Le Vieux Continent a continué de souffrir du ralentissement de la demande mondiale, du niveau toujours élevé de l'inflation ou encore de la réduction du soutien budgétaire. Il a également été affecté par le durcissement des conditions financières de la Banque centrale européenne (BCE) mais aussi par les fragilités de l'industrie allemande induites par la crise énergétique. Au contraire, la croissance américaine s'est montrée plus résiliente, soutenue par les mesures de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages du stock d'épargne disponible. Enfin, en Chine, le rebond de la croissance est resté modeste et a déçu, en dépit des mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées par les autorités.

En zone euro, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE sur la première partie de l'année. La résilience de l'inflation sous-jacente – hors énergie et alimentation – et les hausses de salaires ont contraint la BCE à continuer de remonter les taux directeurs et ce, malgré les craintes des investisseurs relatives à l'instabilité financière américaine. Néanmoins, le ralentissement de l'inflation s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année passant de +8,6 % en janvier en glissement annuel à +2,4 % en novembre, et de +5,3 % à +3,6 % pour la sous-jacente. Ceci s'explique par des effets de base favorables, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement des prix à la production. De plus, la zone euro a connu une croissance atone cette année, de -0,1 % en rythme séquentiel au T3-2023, et de +0,1 % au T2 et au T1. Ceci n'a cependant pas empêché l'optimisme de porter les marchés d'actions un cran plus haut, à +12 % pour le Stoxx Europe 600. La dégradation des indicateurs économiques s'est davantage matérialisée au deuxième semestre, notamment sur les indices d'activité PMI, même si certains indicateurs de confiance ont arrêté de se dégrader en fin d'année. Dans ce contexte, la BCE a pu laisser ses taux directeurs inchangés depuis sa réunion d'octobre, après dix hausses consécutives de 450 pb ramenant à 4 % le taux de rémunération des dépôts. En parallèle, l'institution a accéléré la baisse de la taille de son bilan via le non-réinvestissement des titres acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO). Les taux souverains européens ont donc connu une année 2023 à deux visages. Après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne à la suite de la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024. Cela a finalement profité au resserrement des écarts (spreads) de taux entre les pays cœurs et les pays dits périphériques de la zone euro. L'euro s'est apprécié en 2023 face au dollar terminant en hausse de près de +4 %, à 1 euro = 1,10 \$. Cette parité est due principalement au repli du dollar causé par l'intégration de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs. À l'échelle européenne, les États membres se sont finalement accordés sur une réforme des règles budgétaires. Cette réforme maintient le seuil de déficit public à 3 % du PIB et celui de dette publique à 60 % du PIB tout en octroyant davantage de flexibilité aux États pour réduire leur endettement, notamment via l'introduction d'une période d'ajustement pouvant être allongée en cas d'investissements structurels dans la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et le maintien en Espagne du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre.

En **France**, l'inflation a poursuivi son repli en 2023 à +3,7 % sur un an en décembre en glissement annuel vs +6 % en janvier, à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont affecté l'activité. Le PIB s'est en effet contracté au troisième trimestre à -0,1 % en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent. Les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au cours du premier semestre, l'agence de notation *Fitch* a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et du contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit de 4,4 % du PIB en 2024 vs 4,9 % estimé en 2023, qui nécessitera l'émission de 285 milliards d'euros de dette à moyen et long terme. Pour sa part, le CAC 40 a légèrement surperformé son pair paneuropéen avec une progression de +16,5 % sur l'année.

Au **Royaume-Uni**, si la persistance de l'inflation et des tensions sur le marché de l'emploi ont nécessité la poursuite des hausses de taux directeurs au premier semestre, la désinflation observée par la suite a permis à la Banque d'Angleterre d'entamer une phase de pause dans son resserrement monétaire depuis l'été, en maintenant ses taux à 5,25 %. Les conséquences de la politique monétaire ont toutefois pesé sur la croissance économique, laquelle est restée atone au troisième trimestre à -0,1 % en glissement trimestriel. Le retour des indicateurs PMI en territoire d'expansion sur la fin d'année a été porté par la rechute rapide de l'inflation, en particulier liée au recul des prix de l'énergie. Le gouvernement a présenté son budget d'automne dans lequel il prévoit des dépenses budgétaires supplémentaires, et donc des émissions de dettes plus fortes qu'attendu, ainsi qu'une hausse importante du salaire minimum, des pensions et des prestations sociales.

Aux **États-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement, a également poussé la banque centrale américaine (Fed) à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5 %-5,25 %. Le mouvement désinflationniste s'est toutefois matérialisé plus rapidement qu'en zone euro. L'indicateur PCE (*Personal Consumption Expenditures*) est passé de +5,5 % en janvier à +2,6 % en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience, avec un rebond du PIB à +4,9 % en rythme séquentiel annualisé au T3, en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main-d'œuvre mais créations d'emplois toujours élevées, faible taux de chômage). Cela n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires, toujours proches de +4 % en rythme annuel en fin d'année. Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à dix ans passant le seuil des 5 % en octobre dernier). Puis les taux ont amorcé un repli généralisé et rapide à partir de mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses des taux directeurs par la Fed en 2024 grâce au ralentissement de l'inflation. Surtout visible sur la partie réelle (*i.e.* hors anticipations d'inflation), cette décrue des taux a propulsé les indices actions américains vers de nouveaux sommets historiques à l'image de la hausse de +25 % pour le S&P 500. Cela a également contribué à la dépréciation du dollar face aux principales devises sur la fin de l'année. Soulignons que l'année a été mouvementée aux États-Unis en raison : 1/ des craintes sur le système bancaire à la suite des faillites de certaines banques régionales au premier semestre puis 2/ d'une remontée notable au cours de l'été des taux souverains en partie dans le sillage de craintes quant à la trajectoire des finances fédérales américaines, lesquelles

faisaient suite à un risque de défaut compte tenu de divergences fortes au sein du Congrès autour des décisions budgétaires. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires a finalement été acté. Ceci a permis la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence *Fitch* de la notation souveraine américaine de AAA à AA+. Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).

En **Chine**, la faiblesse conjuguée de l'inflation, passée en territoire négatif, et de la croissance dont la reprise post-pandémie a déçu par son ampleur, a conduit les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire pour atteindre l'objectif de croissance de 5 %. Les fragilités structurelles ont toutefois continué de peser et de limiter l'ampleur du rebond, à l'instar de la crise du secteur immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, sans oublier la net déclin des indices chinois de -18 % pour le Hang Seng en 2023. En outre, si les tensions géopolitiques avec les États-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année – enjeux autour de Taiwan et soupçons d'espionnage – la rencontre en novembre des dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une stabilisation de la relation bilatérale. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis aux banques centrales de baisser les taux directeurs cette année, à l'image de la banque centrale du **Brésil** cet été.

S'agissant des **matières premières**, le cours du Brent a rebondi jusqu'à quasiment 95 \$/baril durant l'été sur fond de coupes de production de l'OPEP+, de résilience de la demande américaine et de hausse des importations chinoises. Il est revenu en fin d'année autour de 78 dollars/baril, dans le sillage du ralentissement économique, mais aussi de craintes concernant la solidarité du cartel. Les cours du gaz se sont quant à eux repliés autour de 35 euros/MWh pour la référence européenne TTF à fin d'année, profitant d'une demande contenue et de la diversification des approvisionnements. Les tensions géopolitiques et les risques climatiques ont néanmoins alimenté la volatilité, en particulier sur certaines denrées alimentaires, bien que l'indice FAO des matières premières ait dans l'ensemble baissé en 2023.

## 1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédits concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan

et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

## 1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (*i.e.* le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

## 1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées » ;
- « Obligations et autres titres à revenu fixe » ;
- « Actions et autres titres à revenu variable ».

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

## Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. À la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

## Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

## Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

## Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions ;
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêts ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

## 1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

## 1.5 Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces

titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

## 1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans ;
- constructions – équipements : 10 à 40 ans ;
- agencements et installations : 5 à 15 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

## 1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus, mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

## 1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- portefeuille (a) vers le portefeuille (b) ;
- portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d) ;
- portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

## 1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

### Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

### Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié à un âge qui a été porté de son 62<sup>e</sup> à son 63<sup>e</sup> anniversaire depuis l'exercice 2023, afin de tenir compte des effets de la réforme des retraites entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le coût des services passés lié à cette modification d'âge de départ est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

### 1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

### 1.11 Provisions

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

### 1.12 Commissions

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

### 1.13 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5<sup>e</sup> alinéa du Code général des impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CFCM, société « tête d'intégration » ;
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et une trentaine de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CFCM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément ;
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués ;
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt ;
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

### 1.14 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

### 1.15 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

## Note 2 Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

### 2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursements	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations financières	23 106 658	3 999 008	634 888	-1 224 491	25 246 287
Immobilisations corporelles	1 576	2	-	-	1 578
Immobilisations incorporelles	8 000	-	-	-	8 000
<b>TOTAUX</b>	<b>23 116 234</b>	<b>3 999 010</b>	<b>634 888</b>	<b>-1 224 491</b>	<b>25 255 865</b>

### 2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

#### AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2023
Immobilisations financières	0	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 526	8	-	1 534
Immobilisations incorporelles	0	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>1 526</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1 534</b>

#### DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2023
Immobilisations financières	1 503 566	35 395	1 058 708	480 253
Immobilisations corporelles	0	-	-	-
Immobilisations incorporelles	0	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>1 503 566</b>	<b>35 395</b>	<b>1 058 708</b>	<b>480 253</b>

## 2.2 Répartition des créances et dettes

### A) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2023		Montant 2022	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	704 736	-	2 187 716	-
Prêts, valeurs reçues en pension <sup>(1)</sup>	40 766 600	132 873 526	39 625 000	143 092 380
Titres reçus en pension livrée	-	536 129	-	193 516
Valeurs non imputées	-	1 743	-	48
Créances rattachées <sup>(1)</sup>	13 591	907 507	4 403	164 370
Créances douteuses	-	-	-	-
[Dépréciations]	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>41 484 927</b>	<b>134 318 905</b>	<b>41 817 119</b>	<b>143 450 314</b>
Prêts subordonnés	-	4 337 151	-	4 337 151
<b>TOTAL DES CRÉANCES SUR LES EC ET BC</b>	<b>-</b>	<b>180 140 983</b>	<b>-</b>	<b>189 604 584</b>
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	<i>40 762 083</i>	<i>-</i>	<i>39 629 403</i>	<i>-</i>

### B) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2023		Montant 2022	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	19 174 227	-	21 314 787	-
Emprunts <sup>(1)</sup>	1 796 471	55 652 692	50 503	55 639 438
Valeurs données en pension <sup>(1)</sup>	-	11 725 600	-	32 176 200
Titres donnés en pension livrée	-	1 017 160	-	192 682
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Dettes rattachées <sup>(1)</sup>	791	811 532	12	-100 775
Autres sommes dues	2 599 656	-	2 364 036	-
<b>TOTAL</b>	<b>23 571 145</b>	<b>69 206 984</b>	<b>23 731 338</b>	<b>87 907 545</b>
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES EC ET BC</b>	<b>-</b>	<b>92 778 129</b>	<b>-</b>	<b>111 638 883</b>
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	<i>-</i>	<i>12 036 684</i>	<i>-</i>	<i>31 722 027</i>

## 2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

### ACTIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES</b>						
À vue	41 471 336	-	-	-	13 591	41 484 927
À terme	19 903 321	13 829 676	67 546 385	36 469 167	907 507	138 656 056
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	130 221	248 585	293 430	705 043	5 132	1 382 411
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	319 398	-	-	-	-	319 398
<b>OBLIGATIONS &amp; AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>887 834</b>	<b>1 187 585</b>	<b>8 914 401</b>	<b>6 087 820</b>	<b>125 261</b>	<b>17 202 901</b>
<i>dont titres de transaction</i>	<i>960</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>960</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>62 712 110</b>	<b>15 265 846</b>	<b>76 754 216</b>	<b>43 262 030</b>	<b>1 051 491</b>	<b>199 045 693</b>

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de cinq ans.

PASSIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES</b>						
À vue	23 570 354	-	-	-	791	23 571 145
À terme	11 780 588	16 879 240	22 975 624	16 760 000	811 532	69 206 984
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
À vue	13 199 264	-	-	-	-	13 199 264
À terme	300 000	-	-	-	2 454	302 454
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>						
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-	-	-	-	-
Créances négociables	8 613 357	23 969 068	956 250	471 000	331 953	34 341 628
Emprunts obligataires	4 065 011	2 601 055	35 321 670	9 796 044	544 691	52 328 471
Autres titres	-	-	4 250 000	9 500 000	155 296	13 905 296
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>						
	-	1 040 600	4 770 000	5 393 215	176 412	11 380 227
<b>TOTAUX</b>	<b>61 528 574</b>	<b>44 489 963</b>	<b>68 273 544</b>	<b>41 920 259</b>	<b>2 023 129</b>	<b>218 235 469</b>

## 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 5 131 milliers d'euros sur créances brutes

	Montant 2023			Montant 2022		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
<b>RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES DE CONTREPARTIE</b>						
Sociétés	1 696 617	25 027	25 027	2 153 745	25 027	16 633
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-
Particuliers	11	-	-	36	-	-
Administrations publiques	50	-	-	1 045	-	-
Administrations privées	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 696 678</b>	<b>25 027</b>	<b>25 027</b>	<b>2 154 826</b>	<b>25 027</b>	<b>16 633</b>
<b>RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>						
Agriculture et industries minières	-	-	-	-	-	-
Commerces de détails et de gros	-	-	-	5 606	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-
Services aux entreprises et <i>holding</i>	25 027	25 027	25 027	14 394	25 027	16 633
Services aux particuliers	-	-	-	-	-	-
Services financiers	1 591 515	-	-	1 733 506	-	-
Services immobiliers	75 719	-	-	92 653	-	-
Transports et communication	57	-	-	303 448	-	-
Non ventilé et autres	4 360	-	-	5 219	-	-
<b>Total</b>	<b>1 696 678</b>	<b>25 027</b>	<b>25 027</b>	<b>2 154 826</b>	<b>25 027</b>	<b>16 633</b>
<b>RÉPARTITION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES</b>						
France	1 300 129	25 027	25 027	1 723 926	25 027	16 633
Europe hors France	396 549	-	-	430 900	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 696 678</b>	<b>25 027</b>	<b>25 027</b>	<b>2 154 826</b>	<b>25 027</b>	<b>16 633</b>

Sur l'exercice 2023, la BFCM a comptabilisé 8 394 milliers d'euros de dotations aux provisions. L'encours de créances douteuses est de 25 027 milliers d'euros.

Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

## 2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

### ACTIF

	Montant 2023	Montant 2022
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		
À vue	106 508	886 839
À terme	102 986 371	112 618 677
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>		
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	373 933	728 854
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	7 224 089	5 526 706
<b>CRÉANCES SUBORDONNÉES</b>	5 155 759	5 190 073
<b>TOTAL</b>	<b>115 846 660</b>	<b>124 951 149</b>

### PASSIF

	Montant 2023	Montant 2022
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		
À vue	11 218 581	7 449 649
À terme	50 752 645	48 596 567
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>		
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	460 501	403 870
À terme	-	-
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>		
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-
Créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	2 494 769	2 773 175
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	16 558	16 588
<b>TOTAL</b>	<b>64 943 054</b>	<b>59 239 849</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

## 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2023		Montant 2022	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>				
À terme	4 046 151	-	4 046 151	-
Indéterminée	291 000	-	291 000	-
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>				
Autres concours à la clientèle	933 950	933 950	933 950	933 950
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	194 477	132 873	190 596	132 873
<b>TOTAL</b>	<b>5 465 578</b>	<b>1 066 823</b>	<b>5 461 697</b>	<b>1 066 823</b>

## 2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2023			Montant 2022		
	Devise	Encours	Échéance	Devise	Encours	Échéance
Emprunt SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emprunt TSS	EUR	593 215	indéterminée	EUR	593 215	indéterminée
TSR 3 % - XS1069549761	EUR	1 000 000	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5 % - XS1824240136	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3 % - XS1288858548	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375 % - XS1385945131	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875 % - XS1512677003	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625 % - XS1587911451	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 1,625 % - XS1717355561	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875 % - FR0013425162	EUR	1 000 000	18/06/2029	EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125 % - FR0014006KD4	EUR	750 000	19/11/2031	EUR	750 000	19/11/2031
TSR 1,8 % - FR0012632495	EUR	3 000	02/04/2025	EUR	3 000	02/04/2025
TSR 1,9 % - FR0012618320	EUR	22 000	02/04/2025	EUR	22 000	02/04/2025
TSR 2,125 % - FR0013201431	EUR	300 000	12/09/2026	EUR	300 000	12/09/2026
TSR 2,75 % - FR0012616894	EUR	40 000	27/04/2027	EUR	40 000	27/04/2027
TSR 3,4 % - FR0012304442	EUR	55 000	22/12/2026	EUR	55 000	22/12/2026
TSR 3,875 % - FR001400AY79	EUR	1 250 000	16/06/2032	EUR	1 250 000	16/06/2032
TSR 4,25 % - FR0011781061	EUR	120 000	27/06/2026	EUR	120 000	27/06/2026
TSR 3,1 % - FR0012033926	EUR	11 100	06/08/2024	EUR	11 100	06/08/2024
TSR EURIB6+1,78 - FR0013073764	EUR	50 000	23/12/2030	EUR	50 000	23/12/2030
TSR 4 % - FR0011828235	EUR	5 000	10/04/2024	EUR	5 000	10/04/2024
TSR 3,15 % - FR0011927037	EUR	7 000	03/06/2024	EUR	7 000	03/06/2024
TSR CMS10+130 - FR0012046860	EUR	2 000	29/07/2024	EUR	2 000	29/07/2024
TSR 3,10 % - FR0012112605	EUR	3 000	03/09/2024	EUR	3 000	03/09/2024
TSR 3 % - FR0012187078	EUR	5 000	15/10/2024	EUR	5 000	15/10/2024
TSR 3 % - FR0012187086	EUR	3 500	15/10/2024	EUR	3 500	15/10/2024
TSR 2,60 % - FR0012303246	EUR	4 000	28/11/2024	EUR	4 000	28/11/2024
TSR 1,35 % - FR0012767267	EUR	30 000	02/06/2025	EUR	30 000	02/06/2025
TSR 5,125 % - FR001400F323	EUR	1 250 000	13/01/2033		-	
		<b>11 203 815</b>			<b>9 953 815</b>	
		176 412	Créances rattachées		112 525	Créances rattachées
Conditions	<p>Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs.</p> <p>Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.</p>					
Possibilité remboursement anticipé	<p>Pas de possibilité les cinq premières années sauf si augmentation concomitante du capital.</p> <p>Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE.</p> <p>Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.</p>					

## 2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2023			Montant 2022		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
Effets publics et valeurs assimilées.	-	7 414 700	-	-	7 203 309	-
Obligations et autres titres	960	10 166 786	7 035 156	240	10 180 357	5 240 062
Actions et OPC	-	861 989	-	-	793 408	-
<b>TOTAUX</b>	<b>960</b>	<b>18 443 475</b>	<b>7 035 156</b>	<b>240</b>	<b>18 177 074</b>	<b>5 240 062</b>

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

## 2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31 décembre 2023.

## 2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2023		Montant 2022	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
■ Marché obligataire	80 547	111 607	17 244	128 195
■ Marché monétaire	-	-	-	-
Titres d'investissement				
■ Marché obligataire	2 213	-	2 722	-
■ Marché monétaire	-	-	-	-

## 2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2023	Montant 2022
Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	323 254	371 175
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	398 090	417 053
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	0	55
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	56 338	17 393

## 2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2023	Montant 2022
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et OPC	0	0

## 2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2023		Montant 2022	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>				
À vue	-	-	-	-
À terme	536 129	-	193 516	-
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>				
Autres concours à la clientèle	-	-	-	-
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>				
À vue	-	-	-	-
À terme	-	1 017 160	-	192 682
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>				
Autres dettes	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>536 129</b>	<b>1 017 160</b>	<b>193 516</b>	<b>192 682</b>

Les actifs mis en pension au 31 décembre 2023 correspondent à :

- des dépôts sécurisés pour 35 000 milliers d'euros ;
- des emprunts d'État pour 501 129 milliers d'euros.

## 2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2023			Montant 2022		
	Émetteur			Émetteur		
	Organismes publics	Autres	Créances rattachées	Organismes publics	Autres	Créances rattachées
Effets publics, obligations et autres titres	11 051 063	13 381 596	184 942	10 743 271	11 765 015	115 682

## 2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilés	7 355 019	0	59 681	7 150 018	0	53 291
Obligations et autres titres	16 053 257	1 024 383	125 261	14 083 268	1 275 000	62 391
Actions et OPC	858 463	3 526	0	789 761	3 647	0
<b>TOTAUX</b>	<b>24 266 739</b>	<b>1 027 909</b>	<b>184 942</b>	<b>22 023 047</b>	<b>1 278 647</b>	<b>115 682</b>

## 2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	0	-	-	0	0

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	0	-	-	0	0

## 2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2023	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2022
Participations et activité de portefeuille	187 636	219 199
Parts dans les entreprises liées	6 396 882	7 002 431
<b>TOTAL</b>	<b>6 584 518</b>	<b>7 221 630</b>

## 2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31 décembre 2023 il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

## 2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
CM Foncière	STRASBOURG	Société en Nom Collectif

## 2.20 Ventilation du poste « Capitaux Propres »

	Montant 2022	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2023
Capital souscrit	1 711 280	-	3 835	1 715 115
Primes d'émission	4 783 771	-	68 884	4 852 655
Réserve légale	168 853	2 275	-	171 128
Réserves statutaires et contractuelles	6 705 062	728 000	-	7 433 062
Réserves réglementées	0	-	-	-
Autres réserves	9 495	-	-	9 495
Report à nouveau	318	584	-	902
Résultat de l'exercice	913 623	-913 623	-	1 113 760
Distribution de dividendes	-	182 764	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 292 402</b>	<b>0</b>	<b>72 719</b>	<b>15 296 117</b>
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552	-	-	61 552

Le capital est composé de 34 302 302 actions d'une valeur nominale de 50 euros.

## 2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2023	Montant 2022
Frais d'établissement	-	-
Frais de constitution	-	-
Frais de premier établissement	-	-
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Fonds commerciaux	-	-
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>

## 2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31 décembre 2023, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 9 367 062 milliers d'euros sur un encours groupe mobilisable de 25 101 426 milliers d'euros.

## 2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

### ACTIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales	13 583	-
Effets publics et valeurs assimilées	59 681	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
À vue	8	-
À terme	907 507	-
Créances sur la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	1 923	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 209	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 261	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et activités de portefeuille	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-

### PASSIF

Banques centrales	-	311 684
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
À vue	-	791
À terme	-	499 848
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
<b>À vue</b>	-	-
<b>À terme</b>	-	-
Autres dettes	-	-
<b>À vue</b>	-	-
<b>À terme</b>	-	2 454
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	331 953
Emprunts obligataires	-	544 691
Autres dettes représentées par un titre	-	155 296
Dettes subordonnées	-	176 412
<b>TOTAL</b>	<b>1 111 172</b>	<b>2 023 129</b>

## 2.24 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

### AUTRES ACTIFS

	Montant 2023	Montant 2022
Instruments conditionnels achetés	7 358	7 623
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	35 883	58 131
Débiteurs divers	9 833 851	11 453 635
Créances de carry back	-	-
Autres stocks et assimilés	-	-
Autres emplois divers	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 877 092</b>	<b>11 519 389</b>

### AUTRES PASSIFS

	Montant 2023	Montant 2022
Autres dettes de titres	-	-
Instruments conditionnels vendus	5 263	5 452
Dettes de titres de transaction	-	-
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	50 967	330 260
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	-	13 912
Créditeurs divers	319 096	83 660
<b>TOTAL</b>	<b>375 326</b>	<b>433 284</b>

## 2.25 Comptes de régularisation

### ACTIF

	Montant 2023	Montant 2022
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes d'encaissement	1 040	459
Comptes d'ajustement	57 646	10 629
Comptes d'écarts	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	100 363	52 039
Charges à répartir	340 041	313 196
Charges constatées d'avance	170 312	81 035
Produits à recevoir	1 323 913	816 491
Comptes de régularisation divers	139 961	1 103 347
<b>TOTAL</b>	<b>2 133 276</b>	<b>2 377 196</b>

### PASSIF

	Montant 2023	Montant 2022
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	1 425	1 209
Comptes d'ajustement	1 536 986	1 300 545
Comptes d'écarts	-	-
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	444 189	430 648
Produits constatés d'avance	13 202	18 420
Charges à payer	799 371	355 238
Comptes de régularisation divers	510 087	601 757
<b>TOTAL</b>	<b>3 305 260</b>	<b>2 707 817</b>

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connu de retard de règlement.

## 2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2023	Montant 2022
Prime d'émission des titres à revenu fixe	261 401	233 677
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	281	442

## 2.27 Provisions

	Montant 2023	Dotation	Reprise	Montant 2022	Délai de retournement
Pour éventualités diverses	358 000	26 500	-	331 500	> 3 ans
Pour engagement par signature	-	-	63 700	63 700	< 1 an
Sur swaps	16 149	15 386	78	841	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	18 050	-	124 700	142 750	< 1 an
Pour impôts et redressements	120 000	-	-	120 000	> 1 an
Autres provisions	11 201	948	5 936	16 189	< 1 an
Pour passifs sociaux	311	311	-	0	< 1 an
<b>TOTAL</b>	<b>523 711</b>	<b>43 145</b>	<b>194 414</b>	<b>674 980</b>	<b>-</b>

## 2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

### ACTIF

	Montant 2023	Montant 2022
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	16 523 290	16 835 596
Créances sur la clientèle	122 006	203 155
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	861 797	793 216
Promotion immobilière	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Participations et activités de portefeuille	142 755	145 652
Parts dans les entreprises liées	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Autres actifs	926 289	743 189
Comptes de régularisation	620 083	301 168
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEISES</b>	<b>19 196 220</b>	<b>19 021 976</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>8,07 %</b>	<b>7,73 %</b>

### PASSIF

	Montant 2023	Montant 2022
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	9 124 724	10 135 184
Comptes créditeurs de la clientèle	1 160 726	3 212 712
Dettes représentées par un titre	30 540 697	27 912 469
Autres passifs	174 034	125 117
Comptes de régularisation	209 615	127 876
Provisions	0	0
Excédent de charges sur les produits	-63 177	74 004
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEISES</b>	<b>41 146 619</b>	<b>41 587 362</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>17,30 %</b>	<b>16,90 %</b>

## Note 3 Notes annexes au hors bilan

### 3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2023	Montant 2022
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>		
Établissements de crédits	222 448	285 197
Clientèle	268 000	618 383
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS</b>		
Établissements de crédits	22 007 990	16 157 884
<i>dont BDF</i>	22 007 990	16 157 884
Clientèle	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 498 438</b>	<b>17 061 464</b>

### 3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2023	Montant 2022
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>		
Établissements de crédits	7 319 598	6 555 876
Clientèle	71 672	93 431
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>		
Établissements de crédits	0	0
Clientèle	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 391 270</b>	<b>6 649 307</b>

### 3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2023	Montant 2022
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	25 826	0
Pensions données en nantissement	0	0
Autres valeurs affectées en garantie	34 629 477	47 872 581
<i>dont BDF</i>	34 629 477	47 872 581
<i>dont BEI</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>34 655 303</b>	<b>47 872 581</b>

La société CM HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31 décembre 2023 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

### 3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2023	Montant 2022
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme	2 682	0
Autres valeurs reçues en garantie	3 000	3 000
<i>dont BEI</i>	3 000	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 682</b>	<b>3 000</b>

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 1 543 988 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 3 261 006 milliers d'euros.

### 3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

Opérations de change à terme	Montant 2023		Montant 2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euros à recevoir contre devises à livrer	7 109 436	7 781 394	10 285 495	10 716 097
<i>dont swaps de devises</i>	7 109 436	7 781 394	6 104 692	6 542 406
Devises à recevoir contre euros à livrer	35 927 658	36 721 517	34 426 333	35 134 811
<i>dont swaps de devises</i>	17 724 038	18 411 864	15 129 429	15 515 356
Devises à recevoir contre devises à livrer	5 661 610	5 550 929	5 982 045	5 945 343
<i>dont swaps de devises</i>	-	-	-	-

### 3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2023	Montant 2022
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
Autres opérations fermes	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>		
Opérations fermes de couverture	379 172 120	303 753 369
<i>dont swaps de taux</i>	369 162 556	297 501 987
<i>swaps de taux en devises</i>	10 009 565	6 251 382
<i>Achat de floor</i>	0	0
<i>Vente de floor</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	100 000	100 000
<i>dont Achat swap option</i>	-	-
<i>Vente swap option</i>	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	100 000	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-
Autres opérations fermes	4 166 000	2 682 200
<i>dont swaps de taux</i>	4 166 000	2 682 200
<i>Swaps de taux en devises</i>	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE</b>		
Opérations conditionnelles de couverture	62 267	64 713
<i>dont Achat d'option change</i>	26 644	27 705
<i>Vente d'option change</i>	35 623	37 008
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE COURS DE CHANGE</b>		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-

### 3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2023			Montant 2022		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPÉRATIONS EN DEVISES	28 718 531	19 574 994	1 760 315	31 897 474	17 441 818	2 456 959
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>						
Opérations fermes	62 451 810	172 811 315	148 074 995	53 452 736	158 998 512	93 984 321
<i>dont swaps</i>	62 451 810	172 811 315	148 074 995	53 452 736	158 998 512	93 984 321
<i>Achat de floor</i>	-	-	0	-	-	0
<i>Vente de floor</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-	100 000	-	-	100 000
<i>dont Achat de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	-	-	100 000	-	-	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE</b>						
Opérations conditionnelles de couverture	-	62 267	-	-	64 713	-
<i>dont Achat d'option change</i>	-	26 644	-	-	27 705	-
<i>Vente d'option change</i>	-	35 623	-	-	37 008	-
<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR AUTRES INSTRUMENTS À TERME</b>						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-	-	-	-	-

### 3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

#### ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2023	Montant 2022
Engagements de financement	100 000	182 850
Engagements de garantie	7 267 272	5 602 253
Engagements sur opérations devises	330 094	8 972 930
Engagements sur instruments financiers à terme	63 074 448	43 455 032
Engagements sur titres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>70 771 814</b>	<b>58 213 065</b>

#### ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2023	Montant 2022
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	3 000	3 000
Engagements sur opérations devises	251 928	8 977 518
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur opérations conditionnelles	35 570	37 008
<b>TOTAL</b>	<b>290 498</b>	<b>9 017 526</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

### 3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2023		Montant 2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>RISQUES DE TAUX – COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (MACRO-MICRO)</b>				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	7 597	-	2 684
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	503	-	219
Dérivés incorporés	37 223	18 738	89 838	8 052
<i>Swaps</i>	6 970 390	9 986 625	8 360 342	14 059 501
<b>RISQUES DE TAUX – HORS COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	-	-	-
Dérivés incorporés	56 345	5 408	50 715	6 328
<i>Swaps</i>	30 607	71 863	77 835	123 165
<b>RISQUES DE CHANGE</b>				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	-	-	-
<i>Swaps</i>	57 627	3 815	61 759	11 493

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché ou, à défaut, par l'application de modèles de marchés.

## Note 4 Notes annexes au compte de résultat

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2023	Produits 2022
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	14 394 840	3 872 549
Produits sur opérations avec la clientèle	35 227	10 426
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	528 621	327 312
Produits sur prêts subordonnés	234 755	78 615
Autres produits à caractère d'intérêts	7 759	6 660
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	26	-
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 201 228</b>	<b>4 295 562</b>

	Charges 2023	Charges 2022
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	11 749 356	2 754 908
Charges sur opérations avec la clientèle	309 499	33 419
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	2 605 538	1 045 718
Charges sur emprunts subordonnées	322 847	213 456
Autres charges à caractère d'intérêts	164 501	140 519
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	-
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts	-5 936	5 936
<b>TOTAL</b>	<b>15 145 805</b>	<b>4 193 956</b>

### 4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2023	Montant 2022
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	15 984	16 438
Revenus des titres de participation et de filiales	651 585	1 234 677
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>667 568</b>	<b>1 251 115</b>

### 4.3 Commissions

	Produits 2023	Produits 2022
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	8	16 332
Commissions sur opérations avec la clientèle	219	398
Commissions relatives aux opérations sur titres	54	39
Commissions sur opérations de change	13	21
Commissions sur prestations de service financiers	169 190	147 928
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	35	88
Reprises sur provisions relatives à des commissions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>169 519</b>	<b>164 806</b>

	Charges 2023	Charges 2022
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	4 828	9 999
Commissions sur opérations avec la clientèle	11	8
Commissions relatives aux opérations sur titres	7 983	7 655
Commissions sur opérations de change	1 088	954
Commissions sur prestations de service financiers	157 747	131 641
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	3 380	2 098
Dotations aux provisions relatives à des commissions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>175 037</b>	<b>152 355</b>

### 4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2023	Montant 2022
Titres de transaction	215	37
Change	25 110	-30 420
Instruments financiers à terme	-99	-9 896
Dotations/reprises nettes de provisions	-15 307	-35
<b>TOTAL</b>	<b>9 919</b>	<b>-40 314</b>

### 4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2023	Montant 2022
Frais d'acquisition sur titres de placement	-	-
Plus ou moins-values nettes de cessions	-115 291	-9 039
Dotations ou reprises nettes de provisions	91 599	-139 196
<b>TOTAL</b>	<b>-23 692</b>	<b>-148 235</b>

En 2023, les reprises de provisions ont enregistré un montant de 50 558 milliers d'euros lié au titre BOA. Au 31 décembre 2022, la BFCM avait constitué une dotation de 60 391 milliers d'euros sur ce même titre BOA.

Suite à la sortie de TARGOBANK Espagne en 2023, la BFCM a repris la provision pour risque de recapitalisation de 63 700 d'euros constituée en 2022 et constatée une moins-value de cession de 69 153 milliers d'euros.

#### 4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2023	Montant 2022
Produits divers d'exploitation	232	137 320
Charges diverses d'exploitation	-27 117	-566
<b>TOTAL</b>	<b>-26 885</b>	<b>136 754</b>

Au 31 décembre 2022, la BFCM disposait d'un stock de provisions pour éventualités diverses de 331 500 milliers d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31 décembre 2023, cette exposition a été ajustée (dotation) à la hausse de 26 500 milliers d'euros.

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2023	Montant 2022
Salaires et traitements	9 324	8 274
Charges de retraites	1 178	1 086
Autres charges sociales	3 166	2 783
Intéressement et participation des salariés	1 150	1 030
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 763	1 562
Autres impôts et taxes	16 035	12 846
Services extérieurs	41 669	45 011
Dotations/reprises sur provisions sur charges générales d'exploitation	1 116	-
Autres charges diverses	18 559	23 131
Charges refacturées	-2 713	-2 802
<b>TOTAL</b>	<b>91 247</b>	<b>92 921</b>

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CF de CM pour le président et le directeur général à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur Général ne seraient plus rémunérés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le groupe s'est élevé à 9 798 056,54 euros en 2023 contre 9 619 060,50 euros en 2022. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

<i>[en milliers d'euros HT]</i>	PWC France	KPMG	Autres
Certification des comptes	125	181	
Services autres que la certification des comptes <sup>(1)</sup>	230	235	289

*(1) Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

#### 4.8 Coût du risque

	Montant 2023	Montant 2022
Dotations aux provisions liées à des créances	-8 772	-14 124
Reprises de provisions liées à des créances	352	8 090
Gains/pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	0	91
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	0	-20
<b>TOTAL</b>	<b>8 420</b>	<b>-5 963</b>

#### 4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2023	Montant 2022
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations financières	-605 346	42 728
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés	1 023 313	-268 415
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges	124 700	-79 350
<b>TOTAL</b>	<b>542 667</b>	<b>-305 037</b>

En 2023, la cession de la filiale Espagnole TARGOBANK Espagne a engendré une moins-value de 605 549 milliers d'euros totalement compensée par une reprise de provisions du même montant. Par ailleurs, la provision sur la société SIM a été ajustée de 35 300 milliers d'euros (dotations) contre 58 100 milliers d'euros (dotation) en 2022.

Enfin, la BFCM a repris en 2023 la provision pour risques et charges liée à la recapitalisation des sociétés de Presse pour 124 700 milliers d'euros.

Cette recapitalisation a été réalisée par SIM (*holding* du groupe de presse) au premier semestre 2023.

#### 4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2023	Montant 2022
Résultats de sociétés de personnes	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2023	Montant 2022
(A) Impôt du afférent au résultat ordinaire	-6 083	4
(B) Impôt du afférent aux éléments exceptionnels	0	0
(C) Impôt du afférent aux exercices antérieurs	35	4 170
<b>(A+B+C) Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice</b>	<b>-6 048</b>	<b>4 174</b>
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	0	0
Reprises de provisions a caractère d'impôt sur les bénéfices	0	0
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 048</b>	<b>4 174</b>

#### 4.12 Autres informations : Effectifs

Effectifs moyens (ETP)	Montant 2023	Montant 2022
Techniciens de banque	19	19
Cadres	78	62
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>81</b>

## 8.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL À SAVOIR : 17 112 797 EUROS

	Capital au 31/12/2022	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2022	Quote-part du capital détenu au 31/12/2023 (en %)
<b>1) FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL EST DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ)</b>			
Mutuelles Investissement SA (ex Devest 15), Strasbourg	930 000	211 523	90,00
CM Caution Habitat SA (ex Devest 16), Strasbourg	310 037	9 752	100,00
Crédit Mutuel – Home Loan SFH (ex CM CIC Covered Bonds), SA, Paris	220 000	2 400	100,00
SIM (ex Ebra), SAS, Houdemont	83 767	15 147	100,00
CM Immobilier (ex Ataraxia), SAS, Orvault	51 760	64 539	100,00
Cigogne Management, Luxembourg	125	14 813	100,00
CIC Private Debt, Paris	625	14 961	100,00
Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM, SAS, Strasbourg	134 049	1 535 515	96,08
Crédit Industriel et Commercial, SA, Paris	612 000	14 904 000	93,18
Cofidis Group (ex Cofidis Participations), SA, Villeuneuve d'Asq	112 658	1 886 155	79,99
Factofrance SAS, Paris	507 452	641 613	100,00
TARGOBANK Espagne (ex Banco Popular Hipotecario), Madrid, Espagne	0	0	0,00
TARGOBANK Deutschland GmbH, Düsseldorf, Allemagne	625 526	2 859 105	100,00
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg	1 241 035	6 929 821	50,04
Beobank, Buxelles, Belgique	333 782	386 587	51,00
Nord Europe Lease (bail Actea Immobilier), Mont-Saint-Aignan	35 091	21 605	100,00
CM-CIC AM, Strasbourg	3 872	72 325	100,00
<b>2) PARTICIPATION (DE 10 À 50 % DU CAPITAL SONT DÉTENUS PAR NOTRE SOCIÉTÉ)</b>			
Fonds Révolution Environnemental et Solidaire, Paris	362 000	nc	50,00
CM Real Estate Lease, SA, Paris	64 399	49 009	45,94
Caisse de Refinancement de l'Habitat, SA, Paris	578 384	24 273	10,43
Banque de Tunisie, Tunis, Tunisie	270 000 <sup>(1)</sup>	842 559 <sup>(1)</sup>	35,33
<b>3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION (LE CAPITAL DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ EST INFÉRIEUR À 10 %)</b>			
EPI Interim Company, Molenbeek-Saint-Jean, Belgique	99 386	0	6,49

(1) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

(2) PNB et Bénéfice net exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

(3) Chiffre d'Affaires « Sans objet » pour la société.

(4) PNB pour les établissements de Crédits ou Financiers.

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023		Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2023	Chiffre d'affaires au 31/12/2022	Bénéfice net ou perte au 31/12/2022	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2023	Observations
Brute	Nette						
837 000	837 000	0	0	0 <sup>(3)</sup>	64 735	0	
310 037	310 037	100 000	0	3 119 <sup>(4)</sup>	1 462	0	
220 000	220 000	6 117 887	0	9 900 <sup>(4)</sup>	6 600	6 160	
871 437	478 687	0	0	19 137	-5 964	0	
100 986	100 986	0	0	6 449	9 258	0	
55 700	55 700	0	0	30 923	5 066	2 100	
110 187	110 187	0	0	22 352	7 213	0	
465 755	465 755	5 835 679	3 097 547	353 480 <sup>(4)</sup>	3 889	57 633	
4 146 391	4 146 391	70 926 445	3 153 527	6 327 000 <sup>(4)</sup>	2 289 000	0	Activité Consolidée
1 553 769	1 553 769	15 358 049	0	1 399 214 <sup>(4)</sup>	129 695	0	Activité Consolidée
1 460 802	1 386 642	5 870 015	400 000	151 737 <sup>(4)</sup>	40 279	0	
0	0	0	0	0 <sup>(4)</sup>	0	0	
5 696 196	5 696 196	1 988 538	725 000	59 649	105 669	0	Activité Consolidée
1 269 111	1 269 111	650 000	0	13 410 477	835 173	557 301	Activité Consolidée
267 786	267 786	1 160 000	0	273 372 <sup>(4)</sup>	30 159	7 690	
40 336	40 336	1 828 780	0	5 138 <sup>(4)</sup>	2 097	2 012	
234 543	234 543	0	0	307 584	6 326	0	
181 000	181 000	0	0	0 <sup>(3)</sup>	nc	0	
47 779	47 779	5 332 107	0	33 800 <sup>(4)</sup>	10 405	2 385	
62 768	62 768	0	77 199	3 690 <sup>(4)</sup>	1 177	0	
210 802	210 802	0	0	428 815 <sup>(2)</sup>	168 562 <sup>(2)</sup>	7 196	Activité Consolidée
20 266	20 266	0	0	0	-35 292	0	

## B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

	Capital au 31/12/2022	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2022	Quote-part du capital détenu au 31/12/2023 en %
<b>1) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A</b>			
<b>a)</b> filiales françaises (ensemble)	-	-	-
<i>dont SNC Rema, Strasbourg</i>	-	-	-
<b>b)</b> filiales étrangères (ensemble)	-	-	-
<b>2) PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A</b>			
<b>a)</b> participations françaises (ensemble)	-	-	-
<b>b)</b> participations étrangères (ensemble)	-	-	-
<b>3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION NON REPRIS AU PARAGRAPHE A</b>			
<b>a)</b> autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
<b>b)</b> autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023		Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2023	Chiffre d'affaires au 31/12/2022	Bénéfice net ou perte au 31/12/2022	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2023
Brute	Nette					
56 849	43 867	51 652	0			1 080
305	305	0	0			0
0	0					
23 278	23 265	10 920	0			4 510
830	830	0	0			0
22 858	22 510	0	0			2 968
1 146	1 146	0	0			0

# BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Société Anonyme au capital de 1 711 279 700 €  
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 STRASBOURG Cedex 9  
RCS Strasbourg B 355 801 929

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024

[...]

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint à ce rapport, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 1 113 760 465,96 euros

L'assemblée générale constate l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, en conséquence l'absence d'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.**

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 1 113 760 465,96 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 901 666,26 euros, soit la somme de 1 114 662 132,22 euros comme suit :

- de verser un dividende de 4,87 euros à chacune des 34 302 302 actions existantes au 31 décembre 2023 ;  
soit une distribution globale de 167 052 210,74 euros.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;

- de verser une somme de 383 540 euros à la réserve légale afin d'atteindre le plafond réglementaire de 10% du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 947 000 000 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 226 381,48 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :


Exercice	2020	2021	2022
Montant unitaire en €	3,02 €	6,72 €	5,34 €

<b>Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI</b>	OUI	OUI	OUI
---	-----	-----	-----

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.**

[...]

**Certifié conforme**  
Le 16 mai 2024  
Le secrétaire de l'assemblée  
Philippe LEFEUVRE



**BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

**PricewaterhouseCoopers France**

63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.R.L. au capital de € 86 000  
338 683 956 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
et du Centre

**KPMG S.A.**

Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex  
S.A. au capital de € 5 497 100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles  
et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

A l'assemblée générale  
**BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL**  
4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 à l'exception, pour le cabinet KPMG, d'une prestation non significative rendue à certaines sociétés d'un sous-groupe non consolidé, ce qui n'affecte pas son jugement professionnel, l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission de certification des comptes annuels de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### ■ Risque de valorisation des participations et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées s'élèvent respectivement à 343 millions d'euros et 17 462 millions d'euros et sont parmi les postes dont la valeur est la plus importante au bilan de votre société.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au coût historique et dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, qui représente ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir, est inférieure à la valeur comptable.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la société est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :</p> <p>➤ <i>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ contrôler que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;</li><li>○ contrôler, pour les évaluations reposant sur des données de marché observables, les cours de bourse retenus par votre société.</li></ul>

La valeur d'utilité est estimée par la société sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la société dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre selon les cas à des données historiques (pour certaines entités, actif net éventuellement corrigé et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des informations prévisionnelles (niveau de rentabilité et perspective d'activité).

En raison du recours au jugement dans le choix des critères et des informations prévisionnelles retenues par la société pour l'estimation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées constituait un point clé de notre audit.

➤ *Pour les évaluations reposant sur des informations prévisionnelles :*

- prendre connaissance de la documentation justifiant les valeurs d'utilité retenues ;
- analyser les méthodes et les paramètres de valorisation retenus par la société ;

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation et les parts dans les entreprises liées ;
- contrôler la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la deuxième année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris-La-Défense, le 9 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

KPMG S.A.

*Laurent Tavernier*

Laurent Tavernier

Associé

 Sophie SOTIL-FORGUES

Sophie Sotil-Forgues

Associée

Arnaud Bourdeille

Associé

<b>ACTIF</b> <i>(en euros)</i>	31-12-23	31-12-22	Notes
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	41 413 586 082,87	40 240 287 775,55	2.2, 2.3
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	7 414 699 947,74	7 203 309 134,13	2.8, 2.15
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	139 378 899 953,75	149 975 181 444,99	2.2, 2.3
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 701 809 145,93	2 159 774 053,77	2.3, 2.4
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	17 202 901 539,43	15 420 659 331,57	2.3, 2.15
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	861 988 840,03	793 407 994,04	2,8, 2.15
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	343 175 601,32	367 812 035,97	2.17
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	17 461 960 573,20	16 026 921 819,13	2.17
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00	
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000 141,00	8 000 141,00	2.0, 2.21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 484,27	50 107,15	2.0
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0,00	0,00	
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00	
AUTRES ACTIFS	9 877 092 057,84	11 519 388 870,17	2.24
COMPTES DE REGULARISATION	2 133 275 826,29	2 377 195 926,70	2.25
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>237 797 433 193,67</b>	<b>246 091 988 634,17</b>	

<b>HORS - BILAN</b>	31-12-23	31-12-22	Notes
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	490 448 220,83	903 579 413,80	3.0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	7 391 270 020,90	6 649 307 196,24	3.1
ENGAGEMENTS SUR TITRES	81 405 635,84	0,00	

<b>PASSIF</b> <i>(en euros)</i>	<b>31-12-23</b>	31-12-22	Notes
<b>BANQUES CENTRALES, CCP</b>	<b>0,00</b>	0,00	2.2, 2.3
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>92 778 128 546,27</b>	111 638 883 139,21	2.2, 2.3
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>13 501 717 477,57</b>	13 265 436 951,74	2.3
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>100 575 394 961,95</b>	92 951 292 132,95	2.3
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>375 325 920,20</b>	433 283 630,19	2.24
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>3 305 259 172,23</b>	2 707 817 471,46	2.25
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>523 710 811,25</b>	674 980 160,00	2.27
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>11 380 226 677,42</b>	10 066 340 499,84	2.7
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX</b>	<b>61 552 244,43</b>	61 552 244,43	2.20
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>			2.20
CAPITAL SOUSCRIT	1 715 115 100,00	1 711 279 700,00	2.20
PRIMES D'EMISSION	4 852 655 174,87	4 783 771 390,87	2.20
RESERVES	7 613 684 975,26	6 883 409 955,26	2.20
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00	
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	0,00	0,00	2.20
REPORT A NOUVEAU	901 666,26	317 935,04	2.20
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 113 760 465,96	913 623 423,18	2.20
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>237 797 433 193,67</b>	246 091 988 634,17	

<b>HORS - BILAN</b>	<b>31-12-23</b>	31-12-22	Notes
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<b>22 007 989 802,80</b>	16 157 884 414,59	3.0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	<b>0,00</b>	0,00	3.1
ENGAGEMENTS SUR TITRES	<b>1 094 000 000,01</b>	100 611 662,72	

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> <i>( en euros)</i>	31-12-23	31-12-22	Notes
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	15 201 228 268,17	4 295 562 208,23	4.1
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-15 145 804 606,79	-4 193 955 724,27	4.1
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00	
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00	
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00	
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00	
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	667 568 434,59	1 251 114 850,34	4.2
+ COMMISSIONS (Produits)	169 518 912,51	164 806 006,84	4.3
- COMMISSIONS (Charges)	-175 036 454,20	-152 354 974,52	4.3
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	9 918 635,03	-40 313 569,89	4.4
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	-23 691 377,71	-148 235 160,58	4.5
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	231 588,19	137 320 340,24	4.6
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-27 116 562,50	-565 522,83	4.6
<b><u>PRODUIT NET BANCAIRE</u></b>	<b>676 816 837,29</b>	<b>1 313 378 453,56</b>	
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-91 246 480,04	-92 921 288,34	4.7
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-7 819,99	-7 393,08	
<b><u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>585 562 537,26</b>	<b>1 220 449 772,14</b>	
+/- COUT DU RISQUE	-8 420 643,39	-5 963 381,09	4.8
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>577 141 893,87</b>	<b>1 214 486 391,05</b>	
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	542 666 581,69	-305 036 612,57	4.9
<b><u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u></b>	<b>1 119 808 475,56</b>	<b>909 449 778,48</b>	
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	4.10
- IMPOT SUR LES BENEFICES	-6 048 009,60	4 173 644,70	4.11
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	0,00	0,00	
<b><u>RESULTAT NET</u></b>	<b>1 113 760 465,96</b>	<b>913 623 423,18</b>	

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

### 2023 : la mise en place de la désinflation

*L'année 2023 a été marquée par la mise en place du mouvement désinflationniste mondial, longtemps attendu pour permettre aux banques centrales occidentales d'arrêter leur cycle de remontée des taux directeurs. Malgré le maintien de risques géopolitiques sensibles (poursuite du conflit en Ukraine, tensions au Moyen-Orient et attaques en mer Rouge), les prix des matières premières se sont globalement stabilisés après une année 2022 marquée par l'envolée des cours. Si la désinflation a démarré lentement au premier semestre, elle s'est ensuite durablement installée des deux côtés de l'Atlantique, permettant aux banques centrales de mettre en pause leur politique monétaire à la fin de l'été et de maintenir les taux directeurs inchangés depuis. Après avoir atteint des plus hauts historiques depuis 2010, les taux souverains ont finalement rechuté fortement à l'automne lorsque les investisseurs financiers se sont rassurés quant à la capacité des banques centrales occidentales à lutter efficacement contre l'inflation. Cela a permis de soutenir les marchés d'actions avec un rallye de fin d'année d'une ampleur rare. Le profil de croissance s'est toutefois nettement différencié entre l'Europe et les Etats-Unis. Le Vieux Continent a continué de souffrir du ralentissement de la demande mondiale, du niveau toujours élevé de l'inflation ou encore de la réduction du soutien budgétaire. Il a également été affecté par le durcissement des conditions financières de la Banque centrale européenne (BCE) mais aussi par les fragilités de l'industrie allemande induites par la crise énergétique. Au contraire, la croissance américaine s'est montrée plus résiliente, soutenue par les mesures de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages du stock d'épargne disponible. Enfin, en Chine, le rebond de la croissance est resté modeste et a déçu, en dépit des mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées par les autorités.*

En **zone euro**, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE sur la première partie de l'année. La résilience de l'inflation sous-jacente - hors énergie et alimentation - et les hausses de salaires ont contraint la BCE à continuer de remonter les taux directeurs et ce, malgré les craintes des investisseurs relatives à l'instabilité financière américaine. Néanmoins, le ralentissement de l'inflation s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année passant de +8,6 % en janvier en glissement annuel à +2,4 % en novembre, et de +5,3 % à +3,6 % pour la sous-jacente. Ceci s'explique par des effets de base favorables, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement des prix à la production. De plus, la zone euro a connu une croissance atone cette année, de -0,1 % en rythme séquentiel au T3-2023, et de +0,1 % au T2 et au T1. Ceci n'a cependant pas empêché l'optimisme de porter les marchés d'actions un cran plus haut, à +12 % pour le Stoxx Europe 600. La dégradation des indicateurs économiques s'est davantage matérialisée au deuxième semestre, notamment sur les indices d'activité PMI, même si certains indicateurs de

confiance ont arrêté de se dégrader en fin d'année. Dans ce contexte, la BCE a pu laisser ses taux directeurs inchangés depuis sa réunion d'octobre, après dix hausses consécutives de 450 pb ramenant à 4 % le taux de rémunération des dépôts. En parallèle, l'institution a accéléré la baisse de la taille de son bilan *via* le non-réinvestissement des titres acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO). Les taux souverains européens ont donc connu une année 2023 à deux visages. Après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne à la suite de la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024. Cela a finalement profité au resserrement des écarts (*spreads*) de taux entre les pays cœurs et les pays dits périphériques de la zone euro. L'euro s'est apprécié en 2023 face au dollar terminant en hausse de près de +4 %, à 1 € = 1,10 \$. Cette parité est due principalement au repli du dollar causé par l'intégration de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs. À l'échelle européenne, les États membres se sont finalement accordés sur une réforme des règles budgétaires. Cette réforme maintient le seuil de déficit public à 3 % du PIB et celui de dette publique à 60 % du PIB tout en octroyant davantage de flexibilité aux États pour réduire leur endettement, notamment *via* l'introduction d'une période d'ajustement pouvant être allongée en cas d'investissements structurels dans la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et le maintien en Espagne du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre.

En **France**, l'inflation a poursuivi son repli en 2023 à +3,7 % sur un an en décembre en glissement annuel *vs* +6 % en janvier, à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont affecté l'activité. Le PIB s'est en effet contracté au troisième trimestre à -0,1 % en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent. Les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au cours du premier semestre, l'agence de notation *Fitch* a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et du contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit de 4,4 % du PIB en 2024 *vs* 4,9 % estimé en 2023, qui nécessitera l'émission de 285 milliards d'euros de dette à moyen et long terme. Pour sa part, le CAC 40 a légèrement surperformé son pair paneuropéen avec une progression de +16,5 % sur l'année.

Au **Royaume-Uni**, si la persistance de l'inflation et des tensions sur le marché de l'emploi ont nécessité la poursuite des hausses de taux directeurs au premier semestre, la désinflation observée par la suite a permis à la Banque d'Angleterre d'entamer une phase de pause dans son resserrement monétaire depuis l'été, en maintenant ses taux à 5,25 %. Les conséquences de la politique monétaire ont toutefois pesé sur la croissance économique, laquelle est restée atone au troisième trimestre à -0,1 % en glissement trimestriel. Le retour des indicateurs PMI en territoire d'expansion sur la fin d'année a été porté par la rechute rapide de l'inflation, en particulier liée au recul des prix de l'énergie. Le gouvernement a présenté son budget d'automne dans lequel il prévoit des dépenses budgétaires supplémentaires, et donc des émissions de dettes plus fortes qu'attendu, ainsi qu'une hausse importante du salaire minimum, des pensions et des prestations sociales.

Aux **États-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement, a également poussé la banque centrale américaine (Fed) à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5 %-5,25 %. Le mouvement désinflationniste s'est toutefois matérialisé plus rapidement qu'en zone euro. L'indicateur PCE (*Personal Consumption Expenditures*) est passé de +5,5 % en janvier à +2,6 % en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience, avec un rebond du PIB à +4,9 % en rythme séquentiel annualisé au T3, en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main-d'œuvre mais créations d'emplois toujours élevées, faible taux de chômage). Cela n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires, toujours proches de +4 % en

rythme annuel en fin d'année. Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à dix ans passant le seuil des 5 % en octobre dernier). Puis les taux ont amorcé un repli généralisé et rapide à partir de mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses des taux directeurs par la Fed en 2024 grâce au ralentissement de l'inflation. Surtout visible sur la partie réelle (i.e. hors anticipations d'inflation), cette décrue des taux a propulsé les indices actions américains vers de nouveaux sommets historiques à l'image de la hausse de +25 % pour le S&P 500. Cela a également contribué à la dépréciation du dollar face aux principales devises sur la fin de l'année. Soulignons que l'année a été mouvementée aux États-Unis en raison : 1/ des craintes sur le système bancaire à la suite des faillites de certaines banques régionales au premier semestre puis 2/ d'une remontée notable au cours de l'été des taux souverains en partie dans le sillage de craintes quant à la trajectoire des finances fédérales américaines, lesquelles faisaient suite à un risque de défaut compte tenu de divergences fortes au sein du Congrès autour des décisions budgétaires. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires a finalement été acté. Ceci a permis la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence *Fitch* de la notation souveraine américaine de AAA à AA+. Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).

En **Chine**, la faiblesse conjuguée de l'inflation, passée en territoire négatif, et de la croissance dont la reprise post-pandémie a déçu par son ampleur, a conduit les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire pour atteindre l'objectif de croissance de 5 %. Les fragilités structurelles ont toutefois continué de peser et de limiter l'ampleur du rebond, à l'instar de la crise du secteur immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, sans oublier la net déclin des indices chinois de -18 % pour le Hang Seng en 2023. En outre, si les tensions géopolitiques avec les États-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année - enjeux autour de Taïwan et soupçons d'espionnage -, la rencontre en novembre des dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une stabilisation de la relation bilatérale. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis aux banques centrales de baisser les taux directeurs cette année, à l'image de la banque centrale du **Brésil** cet été.

S'agissant des **matières premières**, le cours du Brent a rebondi jusqu'à quasiment 95 \$/baril durant l'été sur fond de coupes de production de l'OPEP+, de résilience de la demande américaine et de hausse des importations chinoises. Il est revenu en fin d'année autour de 78 \$/baril, dans le sillage du ralentissement économique mais aussi de craintes concernant la solidarité du cartel. Les cours du gaz se sont quant à eux repliés autour de 35 €/MWh pour la référence européenne TTF à fin d'année, profitant d'une demande contenue et de la diversification des approvisionnements. Les tensions géopolitiques et les risques climatiques ont néanmoins alimenté la volatilité, en particulier sur certaines denrées alimentaires, bien que l'indice FAO des matières premières ait dans l'ensemble baissé en 2023.

## 1.1 *Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers*

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- la valorisation des titres de participation
- les provisions pour risques et charges

## 1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (*i.e.* le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrecouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

### **1.3 Opérations sur titres**

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées",
- "Obligations et autres titres à revenu fixe",
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

#### ***Titres de transaction***

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. A la date de clôture, les titres de

transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

### ***Titres de placement***

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### ***Titres d'investissement***

Sont classée dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

### ***Reclassement d'actifs financiers***

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

### ***Cessions temporaires de titres***

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative

du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêtés ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

#### **1.4 Options**

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

#### **1.5 *Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées***

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

#### **1.6 Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans
- constructions – équipements : 10 à 40 ans
- agencements et installations : 5 à 15 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- matériel informatique : 3 à 5 ans

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

### **1.7 Conversion des opérations en devises**

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

### **1.8 Contrats d'échange (swaps)**

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux,

alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

## **1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2013-02 de l'ANC.

### ***Régimes de retraite des employés***

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

### ***Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail***

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié à un âge qui a été porté de son 62<sup>ème</sup> à son 63<sup>ème</sup> anniversaire depuis l'exercice 2023, afin de tenir compte des effets de la réforme des retraites entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le coût des services passés lié à cette modification d'âge de départ est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

### **1.10 *Fonds pour risques bancaires généraux***

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

### **1.11 *Provisions***

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

### **1.12 *Commissions***

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

### **1.13 *Impôt sur les bénéfices***

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CF de CM, société « tête d'intégration »,
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire,
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et une trentaine de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CF de CM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- Le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément,
- La contribution additionnelle de 3% sur les revenus distribués,
- Les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt,
- La charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

#### **1.14 *Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale***

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

#### **1.15 *Consolidation***

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

## 2. NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

### 2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.22	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31.12.23
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 106 658	3 999 008	634 888	(1 224 491)	25 246 287
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 576	2			1 578
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000				8 000
<b>TOTAUX</b>	<b>23 116 234</b>	<b>3 999 010</b>	<b>634 888</b>	<b>(1 224 491)</b>	<b>25 255 865</b>

### 2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

#### AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31.12.22	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.23
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 526	8		1 534
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 526</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1 534</b>

#### DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.22	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.23
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 503 566	35 395	1 058 708	480 253
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 503 566</b>	<b>35 395</b>	<b>1 058 708</b>	<b>480 253</b>

## 2.2 Répartition des créances et dettes

### A) Créances sur les établissements de crédits et les banques centrales

		Montant		Montant	
		2023		2022	
		A vue	A terme	A vue	A terme
A vue	Comptes Ordinaires	704 736		2 187 716	
Prêts, valeur reçues en pension	Prêts, valeur reçues en pension (1)	40 766 600	132 873 526	39 625 000	143 092 380
Titres reçus en pension livrée	Titres reçus en pension livrée		536 129		193 516
Valeurs non imputées	Valeurs non imputées		1 743		48
	Créances rattachées (1)	13 591	907 507	4 403	164 370
	Créances douteuses (Dépréciations)				
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>41 484 927</b>	<b>134 318 905</b>	<b>41 817 119</b>	<b>143 450 314</b>
	Prêts subordonnés		4 337 151		4 337 151
	<b>Total des créances sur les EC et BC</b>		<b>180 140 983</b>		<b>189 604 584</b>
	(1) dont Banques Centrales	40 762 083		39 629 403	

### B) Dettes envers les établissements de crédits et les banques centrales

		Montant		Montant	
		2023		2022	
		A vue	A terme	A vue	A terme
	Comptes Ordinaires	19 174 227		21 314 787	
	Emprunts (1)	1 796 471	55 652 692	50 503	55 639 438
	Valeurs données en pension (1)		11 725 600		32 176 200
	Titres donnés en pension livrée		1 017 160		192 682
	Valeurs non imputées				
	Dettes rattachées (1)	791	811 532	12	(100 775)
	Autres sommes dûes	2 599 656		2 364 036	
	<b>Total</b>	<b>23 571 145</b>	<b>69 206 984</b>	<b>23 731 338</b>	<b>87 907 545</b>
	<b>Total des dettes envers les EC et BC</b>		<b>92 778 129</b>		<b>111 638 883</b>
	(1) dont Banques Centrales		12 036 684		31 722 027

### 2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

#### ACTIF

	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES</b>						
A vue	41 471 336				13 591	<b>41 484 927</b>
A terme	19 903 321	13 829 676	67 546 385	36 469 167	907 507	<b>138 656 056</b>
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>						
Créances commerciales						
Autres concours à la clientèle	130 221	248 585	293 430	705 043	5 132	<b>1 382 411</b>
Créances douteuses						
Comptes ordinaires débiteurs	319 398					<b>319 398</b>
<b>OBLIGATIONS &amp; AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>						
	887 834	1 187 585	8 914 401	6 087 820	125 261	<b>17 202 901</b>
<i>dont titres de transaction</i>	<i>960</i>					<i>960</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>62 712 110</b>	<b>15 265 846</b>	<b>76 754 216</b>	<b>43 262 030</b>	<b>1 051 491</b>	<b>199 045 693</b>

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de cinq ans.

#### PASSIF

	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
<b>DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES</b>						
A vue	23 570 354				791	<b>23 571 145</b>
A terme	11 780 588	16 879 240	22 975 624	16 760 000	811 532	<b>69 206 984</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						
A terme						
Autres dettes						
A vue	13 199 264					<b>13 199 264</b>
A terme	300 000				2 454	<b>302 454</b>
<b>DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE</b>						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
	8 613 357	23 969 068	956 250	471 000	331 953	<b>34 341 628</b>
Emprunts obligataires	4 065 011	2 601 055	35 321 670	9 796 044	544 691	<b>52 328 471</b>
Autres titres			4 250 000	9 500 000	155 296	<b>13 905 296</b>
<b>DETTE SUBORDONNÉE</b>						
		1 040 600	4 770 000	5 393 215	176 412	<b>11 380 227</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>61 528 574</b>	<b>44 489 963</b>	<b>68 273 544</b>	<b>41 920 259</b>	<b>2 023 129</b>	<b>218 235 469</b>

## 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	Montant 2023			Montant 2022		
	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations
hors créances rattachées de 5 131 milliers d'€ sur créances brutes						
<b><u>Répartition par grands types de contrepartie</u></b>						
. Sociétés	1 696 617	25 027	25 027	2 153 745	25 027	16 633
. Entrepreneurs individuels						
. Particuliers	11			36		
. Administrations publiques	50			1 045		
. Administrations privées						
<b>Total</b>	<b>1 696 678</b>	<b>25 027</b>	<b>25 027</b>	<b>2 154 826</b>	<b>25 027</b>	<b>16 633</b>
<b><u>Répartition par secteurs d'activité</u></b>						
. Agriculture et industries minières						
. Commerces de détails et de gros				5 606		
. Industries						
. Services aux entreprises et holding	25 027	25 027	25 027	14 394	25 027	16 633
. Services aux particuliers						
. Services financiers	1 591 515			1 733 506		
. Services immobiliers	75 719			92 653		
. Transports et communication	57			303 448		
. Non ventilé et autres	4 360			5 219		
<b>Total</b>	<b>1 696 678</b>	<b>25 027</b>	<b>25 027</b>	<b>2 154 826</b>	<b>25 027</b>	<b>16 633</b>
<b><u>Répartition par secteurs géographiques</u></b>						
. France	1 300 129	25 027	25 027	1 723 926	25 027	16 633
. Europe hors France	396 549			430 900		
. Autres pays						
<b>Total</b>	<b>1 696 678</b>	<b>25 027</b>	<b>25 027</b>	<b>2 154 826</b>	<b>25 027</b>	<b>16 633</b>
<p>Sur l'exercice 2023, la BFCM a comptabilisé 8 394 k€ de dotations aux provisions.  L'encours de créances douteuses est de 25 027 k€.  Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.</p>						

**2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement****ACTIF**

	<b>Montant 2023</b>	<b>Montant 2022</b>
CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	106 508	886 839
A terme	102 986 371	112 618 677
CREANCS SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	373 933	728 854
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	7 224 089	5 526 706
CREANCS SUBORDONNEES	5 155 759	5 190 073
<b>TOTAL</b>	<b>115 846 660</b>	<b>124 951 149</b>

**PASSIF**

	<b>Montant 2023</b>	<b>Montant 2022</b>
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	11 218 581	7 449 649
A terme	50 752 645	48 596 567
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	460 501	403 870
A terme		
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	2 494 769	2 773 175
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	16 558	16 588
<b>TOTAL</b>	<b>64 943 054</b>	<b>59 239 849</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

## 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2023		Montant 2022	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	4 046 151		4 046 151	
Indéterminée	291 000		291 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	933 950	933 950	933 950	933 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	194 477	132 873	190 596	132 873
<b>TOTAL</b>	<b>5 465 578</b>	<b>1 066 823</b>	<b>5 461 697</b>	<b>1 066 823</b>

## 2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2023			Montant 2022		
	Devise	Encours	Échéance	Devise	Encours	Échéance
Emprunt SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emprunt TSS	EUR	593 215	indéterminée	EUR	593 215	indéterminée
TSR 3% - XS1069549761	EUR	1 000 000	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5% - XS1824240136	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3% - XS1288858548	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375% - XS1385945131	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875% - XS1512677003	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625% - XS1587911451	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 1,625% - XS1717355561	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875% - FR0013425162	EUR	1 000 000	18/06/2029	EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125% - FR0014006KD4	EUR	750 000	19/11/2031	EUR	750 000	19/11/2031
TSR 1,8% - FR0012632495	EUR	3 000	02/04/2025	EUR	3 000	02/04/2025
TSR 1,9% - FR0012618320	EUR	22 000	02/04/2025	EUR	22 000	02/04/2025
TSR 2,125% - FR0013201431	EUR	300 000	12/09/2026	EUR	300 000	12/09/2026
TSR 2,75% - FR0012616894	EUR	40 000	27/04/2027	EUR	40 000	27/04/2027
TSR 3,4% - FR0012304442	EUR	55 000	22/12/2026	EUR	55 000	22/12/2026
TSR 3,875% - FR001400AY79	EUR	1 250 000	16/06/2032	EUR	1 250 000	16/06/2032
TSR 4,25% - FR0011781061	EUR	120 000	27/06/2026	EUR	120 000	27/06/2026
TSR 3,1% - FR0012033926	EUR	11 100	06/08/2024	EUR	11 100	06/08/2024
TSR EURIB6+1,78 - FR0013073764	EUR	50 000	23/12/2030	EUR	50 000	23/12/2030
TSR 4% - FR0011828235	EUR	5 000	10/04/2024	EUR	5 000	10/04/2024
TSR 3,15% - FR0011927037	EUR	7 000	03/06/2024	EUR	7 000	03/06/2024
TSR CMS10+130 - FR0012046860	EUR	2 000	29/07/2024	EUR	2 000	29/07/2024
TSR 3,10% - FR0012112605	EUR	3 000	03/09/2024	EUR	3 000	03/09/2024
TSR 3% - FR0012187078	EUR	5 000	15/10/2024	EUR	5 000	15/10/2024
TSR 3% - FR0012187086	EUR	3 500	15/10/2024	EUR	3 500	15/10/2024
TSR 2,60% - FR0012303246	EUR	4 000	28/11/2024	EUR	4 000	28/11/2024
TSR 1,35% - FR0012767267	EUR	30 000	02/06/2025	EUR	30 000	02/06/2025
TSR 5,125% - FR001400F323	EUR	1 250 000	13/01/2033			
		<b>11 203 815</b>			<b>9 953 815</b>	
		176 412 Créances rattachées			112 525 Créances rattachées	

Conditions Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs.  
Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.

Possibilité remboursement anticipé Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital.  
Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE.  
Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.

## 2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2023			Montant 2022		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
EFFETS PUBLICS ET VAL ASS.		7 414 700			7 203 309	
OBLIGATIONS ET AUT. TITRES	960	10 166 786	7 035 156	240	10 180 357	5 240 062
ACTIONS ET OPC		861 989			793 408	
<b>TOTAUX</b>	<b>960</b>	<b>18 443 475</b>	<b>7 035 156</b>	<b>240</b>	<b>18 177 074</b>	<b>5 240 062</b>

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1

**2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre**

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2023.

**2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement**

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR			
	Montant 2023		Montant 2022	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT				
Marché obligataire	80 547	111 607	17 244	128 195
Marché monétaire				
TITRES D'INVESTISSEMENT				
Marché obligataire	2 213		2 722	
Marché monétaire				

**2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titre**

	Montant 2023	Montant 2022
Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	323 254	371 175
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	398 090	417 053
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	0	55
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	56 338	17 393

**2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés**

	Montant 2023	Montant 2022
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET OPC	0	0

**2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres**

	Montant 2023		Montant 2022	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A vue				
A terme	536 129		193 516	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle				
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A vue				
A terme		1 017 160		192 682
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE				
Autres dettes				
A vue				
A terme				
<b>TOTAL</b>	<b>536 129</b>	<b>1 017 160</b>	<b>193 516</b>	<b>192 682</b>

Les actifs mis en pension au 31-12-2023 correspondent à :  
- des Dépôts Sécurisés pour 35 000 milliers d'euros.  
- des Emprunts d'Etat pour 501 129 milliers d'euros.

**2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur**

	Montant 2023			Montant 2022		
	Emetteur		Créances rattachées	Emetteur		Créances rattachées
	Organismes publics	Autres		Organismes publics	Autres	
EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUT.TITRES	11 051 063	13 381 596	184 942	10 743 271	11 765 015	115 682

**2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation**

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
EFFETS PUBLICS ET VAL.ASSIMILES	7 355 019	0	59 681	7 150 018	0	53 291
OBLIGATIONS ET AUT. TITRES	16 053 257	1 024 383	125 261	14 083 268	1 275 000	62 391
ACTIONS ET OPC	858 463	3 526	0	789 761	3 647	0
<b>TOTAUX</b>	<b>24 266 739</b>	<b>1 027 909</b>	<b>184 942</b>	<b>22 023 047</b>	<b>1 278 647</b>	<b>115 682</b>

**2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC**

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPC	0		0	0		0

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPC	0		0	0		0

**2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit**

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2023	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2022
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	187 636	219 199
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	6 396 882	7 002 431
<b>TOTAL</b>	<b>6 584 518</b>	<b>7 221 630</b>

**2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuill**

Au 31-12-2023 il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

**2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associ**

Nom de la société	siège social	forme juridique
CM FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif

**2.20 Ventilation du poste "Capitaux Propres"**

	Montant 2022	Affectation du résultat	Augmentation de capital et aut.variations	Montant 2023
CAPITAL SOUSCRIT	1 711 280		3 835	1 715 115
PRIMES D'EMISSION	4 783 771		68 884	4 852 655
RESERVE LEGALE	168 853	2 275		171 128
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	6 705 062	728 000		7 433 062
RESERVES REGLEMENTEES	0			
AUTRES RESERVES	9 495			9 495
REPORT A NOUVEAU	318	584		902
RESULTAT DE L'EXERCICE	913 623	(913 623)		1 113 760
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		182 764		
<b>TOTAL</b>	<b>14 292 402</b>	<b>(0)</b>	<b>72 719</b>	<b>15 296 117</b>
FONDS POUR RISQUE BANCAIRE GENERAUX	<b>61 552</b>			<b>61 552</b>

Le capital est composé de 34 302 302 actions d'une valeur nominale de 50 euros

**2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciau:**

	Montant 2023	Montant 2022
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>

**2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale**

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31-12-2023, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 9 367 062 milliers d'euros sur un encours Groupe mobilisable de 25 101 426 milliers d'euros.

**2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer**

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
<b><u>ACTIF</u></b>		
CAISSE, BANQUES CENTRALES	13 583	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	59 681	
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	8	
A terme	907 507	
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	1 923	
Comptes ordinaires débiteurs	3 209	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	125 261	
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE		
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
<b><u>PASSIF</u></b>		
BANQUES CENTRALES		311 684
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		791
A terme		499 848
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		
A terme		2 454
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		331 953
Emprunts obligataires		544 691
Autres dettes représentées par un titre		155 296
DETTES SUBORDONNEES		176 412
<b>TOTAL</b>	<b>1 111 172</b>	<b>2 023 129</b>

**2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"**

<u>AUTRES ACTIFS</u>	Montant 2023	Montant 2022
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	7 358	7 623
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	35 883	58 131
DEBITEURS DIVERS	9 833 851	11 453 635
CREANCES DE CARRY BACK		
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		
<b>TOTAL</b>	<b>9 877 092</b>	<b>11 519 389</b>

<u>AUTRES PASSIFS</u>	Montant 2023	Montant 2022
AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	5 263	5 452
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	50 967	330 260
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES		13 912
CREDITEURS DIVERS	319 096	83 660
<b>TOTAL</b>	<b>375 326</b>	<b>433 284</b>

**2.25 Comptes de régularisation**

<u>ACTIF</u>	Montant 2023	Montant 2022
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT	1 040	459
COMPTES D'AJUSTEMENT	57 646	10 629
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	100 363	52 039
CHARGES A REPARTIR	340 041	313 196
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	170 312	81 035
PRODUITS A RECEVOIR	1 323 913	816 491
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	139 961	1 103 347
<b>TOTAL</b>	<b>2 133 276</b>	<b>2 377 196</b>

<u>PASSIF</u>	Montant 2023	Montant 2022
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECouvreMENT	1 425	1 209
COMPTES D'AJUSTEMENT	1 536 986	1 300 545
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	444 189	430 648
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 202	18 420
CHARGES A PAYER	799 371	355 238
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	510 087	601 757
<b>TOTAL</b>	<b>3 305 260</b>	<b>2 707 817</b>

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connue de retard de règlement.

**2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre**

	Montant 2023	Montant 2022
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	261 401	233 677
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	281	442

**2.27 Provisions**

	Montant 2023	Dotation	Reprise	Montant 2022	Décalé de retournement
POUR EVENTUALITES DIVERSES	358 000	26 500		331 500	> 3 ans
POUR ENGAGEMENT PAR SIGNATURE			63 700	63 700	< 1 an
SUR SWAPS	16 149	15 386	78	841	< 1 an
POUR RISQUE TITRES IMMOBILISES	18 050		124 700	142 750	< 1 an
POUR IMPOTS ET REDRESSEMENTS	120 000			120 000	> 1 an
AUTRES PROVISIONS	11 201	948	5 936	16 189	< 1 an
POUR PASSIFS SOCIAUX	311	311		0	< 1 an
	<b>523 711</b>	<b>43 145</b>	<b>194 414</b>	<b>674 980</b>	

**2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro**

**ACTIF**

	Montant 2023	Montant 2022
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	16 523 290	16 835 596
CREANCS SUR LA CLIENTELE	122 006	203 155
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	861 797	793 216
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	142 755	145 652
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	926 289	743 189
COMPTES DE REGULARISATION	620 083	301 168
<b>TOTAL ACTIVITE DEVICES</b>	<b>19 196 220</b>	<b>19 021 976</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>8,07%</b>	<b>7,73%</b>

**PASSIF**

	Montant 2023	Montant 2022
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	9 124 724	10 135 184
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	1 160 726	3 212 712
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	30 540 697	27 912 469
AUTRES PASSIFS	174 034	125 117
COMPTES DE REGULARISATION	209 615	127 876
PROVISIONS	0	0
EXCEDENT DE CHARGES SUR LES PRODUITS	(63 177)	74 004
<b>TOTAL ACTIVITE DEVICES</b>	<b>41 146 619</b>	<b>41 587 362</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>17,30%</b>	<b>16,90%</b>

### 3. NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

#### 3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2023	Montant 2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES		
ETABLISSEMENTS DE CREDITS	222 448	285 197
CLIENTELE	268 000	618 383
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		
ETABLISSEMENTS DE CREDITS	22 007 990	16 157 884
<i>dt BDF</i>	22 007 990	16 157 884
CLIENTELE	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 498 438</b>	<b>17 061 464</b>

#### 3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2023	Montant 2022
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES		
ETABLISSEMENTS DE CREDITS	7 319 598	6 555 876
CLIENTELE	71 672	93 431
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS		
ETABLISSEMENTS DE CREDITS	0	0
CLIENTELE	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 391 270</b>	<b>6 649 307</b>

#### 3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2023	Montant 2022
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERME	25 826	0
PENSIONS DONNEES EN NANTISSEMENT	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	34 629 477	47 872 581
<i>dt BDF</i>	34 629 477	47 872 581
<i>dt BEI</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>34 655 303</b>	<b>47 872 581</b>

La société CM HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31 décembre 2023 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

#### 3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2023	Montant 2022
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME	2 682	0
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	3 000	3 000
<i>dt BEI</i>	3 000	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 682</b>	<b>3 000</b>

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 1 543 988 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 3 261 006 milliers d'euros.

**3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan**

	<b>Montant 2023</b>		<b>Montant 2022</b>	
	Actif	Passif	Actif	Passif
OPERATIONS DE CHANGE A TERME				
Euros à recevoir contre devises à livrer	7 109 436	7 781 394	10 285 495	10 716 097
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>7 109 436</i>	<i>7 781 394</i>	<i>6 104 692</i>	<i>6 542 406</i>
Devises à recevoir contre euros à livrer	35 927 658	36 721 517	34 426 333	35 134 811
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>17 724 038</i>	<i>18 411 864</i>	<i>15 129 429</i>	<i>15 515 356</i>
Devises à recevoir contre devises à livrer	5 661 610	5 550 929	5 982 045	5 945 343
<i>dont SWAPS de devises</i>				

**3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan**

	<b>Montant 2023</b>	<b>Montant 2022</b>
OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	379 172 120	303 753 369
<i>dont SWAPS de taux</i>	369 162 556	297 501 987
<i>SWAPS de taux en devises</i>	10 009 565	6 251 382
<i>Achat de FLOOR</i>	0	0
<i>Vente de FLOOR</i>		
Opérations conditionnelles de couverture	100 000	100 000
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		
<i>Vente SWAP OPTION</i>		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	100 000	100 000
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>		
Autres opérations fermes	4 166 000	2 682 200
<i>dont SWAPS de taux</i>	4 166 000	2 682 200
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	62 267	64 713
<i>dont Achat d'option change</i>	26 644	27 705
<i>Vente d'option change</i>	35 623	37 008
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat d'option</i>		
<i>Vente d'option</i>		

**3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle**

	Montant 2023			Montant 2022		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVISES	28 718 531	19 574 994	1 760 315	31 897 474	17 441 818	2 456 959
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	62 451 810	172 811 315	148 074 995	53 452 736	158 998 512	93 984 321
<i>dont SWAPS</i>	62 451 810	172 811 315	148 074 995	53 452 736	158 998 512	93 984 321
<i>Achat de FLOOR</i>			0			0
<i>Vente de FLOOR</i>						
Opérations conditionnelles de couverture			100 000			100 000
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>			100 000			100 000
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>						
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture		62 267			64 713	
<i>dont Achat d'option change</i>		26 644			27 705	
<i>Vente d'option change</i>		35 623			37 008	
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles						
<i>dont Achat d'option</i>						
<i>Vente d'option</i>						

### 3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

#### Engagements donnés

	Montant 2023	Montant 2022
Engagements de financement	100 000	182 850
Engagements de garantie	7 267 272	5 602 253
Engagements sur opérations devises	330 094	8 972 930
Engagements sur instruments financiers à terme	63 074 448	43 455 032
Engagements sur titres		
<b>TOTAL</b>	<b>70 771 814</b>	<b>58 213 065</b>

#### Engagements reçus

	Montant 2023	Montant 2022
Engagements de financement		
Engagements de garantie	3 000	3 000
Engagements sur opérations devises	251 928	8 977 518
Engagements sur instruments financiers à terme		
Engagements sur titres		
Engagements sur opérations conditionnelles	35 570	37 008
<b>TOTAL</b>	<b>290 498</b>	<b>9 017 526</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe BFCM.

### 3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2023		Montant 2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels		7 597		2 684
Instruments fermes autres que swaps		503		219
Dérivés incorporés	37 223	18 738	89 838	8 052
Swaps	6 970 390	9 986 625	8 360 342	14 059 501
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	56 345	5 408	50 715	6 328
Swaps	30 607	71 863	77 835	123 165
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	57 627	3 815	61 759	11 493

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché ou, à défaut, par l'application de modèles de marchés.

#### 4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2023	Produits 2022
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	14 394 840	3 872 549
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	35 227	10 426
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	528 621	327 312
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	234 755	78 615
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	7 759	6 660
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES	26	
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
<b>TOTAL</b>	<b>15 201 228</b>	<b>4 295 562</b>

	Charges 2023	Charges 2022
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	11 749 356	2 754 908
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	309 499	33 419
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	2 605 538	1 045 718
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	322 847	213 456
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	164 501	140 519
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS	(5 936)	5 936
<b>TOTAL</b>	<b>15 145 805</b>	<b>4 193 956</b>

##### 4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2023	Montant 2022
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	15 984	16 438
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	651 585	1 234 677
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
<b>TOTAL</b>	<b>667 568</b>	<b>1 251 115</b>

**4.3 Commissions**

	Produits 2023	Produits 2022
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	8	16 332
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	219	398
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	54	39
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	13	21
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	169 190	147 928
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	35	88
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
<b>TOTAL</b>	<b>169 519</b>	<b>164 806</b>

	Charges 2023	Charges 2022
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	4 828	9 999
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	11	8
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	7 983	7 655
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 088	954
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	157 747	131 641
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	3 380	2 098
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
<b>TOTAL</b>	<b>175 037</b>	<b>152 355</b>

**4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation**

	Montant 2023	Montant 2022
TITRES DE TRANSACTION	215	37
CHANGE	25 110	(30 420)
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	(99)	(9 896)
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(15 307)	(35)
<b>TOTAL</b>	<b>9 919</b>	<b>(40 314)</b>

**4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés**

	Montant 2023	Montant 2022
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT		
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	(115 291)	(9 039)
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	91 599	(139 196)
<b>TOTAL</b>	<b>(23 692)</b>	<b>(148 235)</b>

En 2023, les reprises de provisions ont enregistré un montant de 50 558 milliers d'euros lié au titre BOA. Au 31-12-2022, la BFCM avait constitué une dotation de 60 391 milliers d'euros sur ce même titre BOA.

Suite à la sortie de TARGOBANK Espagne en 2023, la BFCM a repris la provision pour risque de recapitalisation de 63 700 d'euros constituée en 2022 et constatée une moins-value de cession de 69 153 milliers d'euros.

**4.6 Autres produits ou charges d'exploitation**

	Montant 2023	Montant 2022
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	232	137 320
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	(27 117)	(566)
<b>TOTAL</b>	<b>(26 885)</b>	<b>136 754</b>

Au 31-12-2022, la BFCM disposait d'un stock de provisions pour éventualités diverses de 331 500 milliers d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31-12-2023, cette exposition a été ajustée (dotation) à la hausse de 26 500 milliers d'euros.

**4.7 Charges générales d'exploitation**

	Montant 2023	Montant 2022
SALAIRES ET TRAITEMENTS	9 324	8 274
CHARGES DE RETRAITES	1 178	1 086
AUTRES CHARGES SOCIALES	3 166	2 783
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	1 150	1 030
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 763	1 562
AUTRES IMPOTS ET TAXES	16 035	12 846
SERVICES EXTERIEURS	41 669	45 011
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GEN. D'EXPLOITATION	1 116	
AUTRES CHARGES DIVERSES	18 559	23 131
CHARGES REFACTUREES	(2 713)	(2 802)
<b>TOTAL</b>	<b>91 247</b>	<b>92 921</b>

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CFdeCM pour le Président et le Directeur général à compter du 1er juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur Général ne seraient plus rémunérés à compter du 1er juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 9 798 056,54 € en 2023 contre 9 619 060,50 € en 2022. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

En milliers d'euros HT	PWC France	KPMG	Autres
Certification des comptes	125	181	
Services autres que la certification des comptes (1)	230	235	289

(1) Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

**4.8 Coût du risque**

	Montant 2023	Montant 2022
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(8 772)	(14 124)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	352	8 090
GAINS/PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	0	91
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	0	(20)
<b>TOTAL</b>	<b>8 420</b>	<b>(5 963)</b>

**4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés**

	Montant 2023	Montant 2022
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(605 346)	42 728
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	1 023 313	(268 415)
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR RISQUES ET CHARGES	124 700	(79 350)
<b>TOTAL</b>	<b>542 667</b>	<b>(305 037)</b>

En 2023, la cession de la filiale Espagnole Targobank a engendré une moins-value de 605 549 milliers d'euros totalement compensée par une reprise de provisions du même montant. Par ailleurs, la provision sur la société SIM a été ajustée de 35 300 milliers d'euros (dotations) contre 58 100 milliers d'euros (dotation) en 2022.

Enfin, la BFCM a repris en 2023 la provision pour risques et charges liée à la recapitalisation des sociétés de Presse pour 124 700 milliers d'euros. Cette recapitalisation a été réalisée par SIM (Holding du Groupe de Presse) au premier semestre 2023.

**4.10 Résultat exceptionnel**

	Montant 2023	Montant 2022
RESULTATS DE SOCIETES DE PERSONNES		
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR SOCIETES DE PERSONNES		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés**

	Montant 2023	Montant 2022
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	(6 083)	4
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0
(C) IMPOT DU AFFERENT AUX EXERCICES ANTERIEURS	35	4 170
<b>(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE</b>	<b>(6 048)</b>	<b>4 174</b>
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</b>	<b>(6 048)</b>	<b>4 174</b>

**4.12 Autres informations : Effectifs**

	Montant 2023	Montant 2022
EFFECTIFS MOYENS (ETP)		
TECHNICIENS DE BANQUE	19	19
CADRES	78	62
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>81</b>